

Procès-verbal N° 04
Réunion du Comité Social et Économique
du 26 avril 2022

Président de séance :

- M. Styve JOLY

Assisté de :

- M. Didier BOUTET

Secrétaire de séance :

- M. Jean-Pierre MICHEL (CFDT)

Membres titulaires présents :

- Mme Linda DZIEMIASZKO (CFDT)
- Mme Natacha KOLMUS (CFDT)
- M. Dany GOULOIS (CFDT)
- M. Frédéric MOINE (CFDT)
- M. Pascal SEL (CGT)
- Mme Vanessa KUREK (CFDT)

Titulaire Absent excusé :

- M. Benoît NAUDEY (CFDT)
- M. Didier GALERNE (CFDT)
- M. Abdelmalik SI BELKHIR (CFDT)
- M. Pascal ROHART (CFDT)

La séance est ouverte à 9h30, par M. JOLY Styve, Président de séance.

J-P M SS

Questions à l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV de la réunion C.S.E. du 22 mars 2022
2. Consultation sur la situation économique et financière de la Société – chiffres consolidés 2021
3. Evolution générale des commandes et activités de l'entreprise pour le 1^{er} trimestre 2022
4. Evolution des effectifs et de la qualification des salariés par sexe pour le 1^{er} trimestre 2022
5. Point sur le handicap au sein de Maser Engineering en 2021
6. Dénonciation de l'usage relatif au versement d'une indemnité panier aux salariés rattachés à l'activité Mise en Point en plus de leurs indemnités de déplacement.

1. Approbation du PV de la réunion C.S.E. du 22 mars 2022

Les élus sont appelés à exprimer la position du Comité Social et Economique sur le PV de la réunion du 22 mars 2022 qui leur est soumis par l'intermédiaire d'un vote :

- Avis Favorables : 7 voix
- Avis Défavorable : 0 voix
- Abstentions : 0 voix

Le PV du 22 mars 2022 est approuvé.

2. Consultation sur la situation économique et financière de la Société – chiffres consolidés 2021

2.1 Chiffres consolidés de 2021

Le chiffre d'affaires consolidé pour 2021 est de 39,55 M€, soit une hausse de + 13% par rapport en 2020 qui avait connu un chiffre d'affaires de 35,387 M€ en raison de la crise sanitaire.

Le résultat net après impôt est de + **347 K€** en 2021.
En 2020, le résultat était négatif de 472 K€.

Styve Joly précise que les profits dégagés ne permettent pas de compenser le déficit fiscal de 2020 et de dégager un montant de Participation pour l'exercice 2021.

Didier BOUTET fait le constat d'un retour à des chiffres positifs, tout en signalant un delta encore important pour revenir au chiffre d'affaires de 2019 qui était de 51,3 M€ !

Didier BOUTET présente les chiffres d'affaires par région et par service.

S-P M S J

Répartition du CA par Services et Par Régions pour l'année 2021			
Régions	Services	Chiffre d'affaires	Total CA Région
<i>Centre-Ouest</i>	Eolien	2 524 000 €	11 392 000 €
	Naval	5 153 000 €	
	Industrie & Procédés	3 447 000 €	
	Santé & Performance	268 000 €	
<i>Sud-Ouest</i>	Formation	2 263 000 €	6 016 000 €
	Ingénierie	3 753 000 €	
<i>Nord-Est</i>	Projet Industriel	3 374 000 €	14 436 000 €
	Vie Série	4 514 000 €	
	Projet Nord	1 970 000 €	
	Projet Est	2 091 000 €	
	TFM	2 487 000 €	
<i>Rhône-Alpes</i>	Industrie	1 761 000 €	1 868 000 €
	Nucléaire	107 000 €	
<i>Ile-de-France Nord</i>	Aéroportuaire	3 455 000 €	5 838 000 €
	Hydraulique	910 000 €	
	Industrie	310 000 €	
	M.A.P.	1 143 000 €	
	Machine Tournantes	19 000 €	
	Hydroélectricité	1 755 €	
TOTAL C.A.		39 551 000 €	

TOP-SIX DES CLIENTS POUR L'ANNÉE 2021	
Classement	Client (Groupe)
1	Stellantis (Automobile)
2	Chantier de l'Atlantique (Naval)
3	Airbus Groupe (Aéronautique)
4	Aéroport de Paris (ADP) (Aéroportuaire)
5	Dassault Aviation (Aéronautique)
6	CT Ingénieros (Aéronautique)

Les élus sont appelés à exprimer la position du Comité Social et Economique sur la situation économique et financière de la société en 2021 qui leur est soumis par l'intermédiaire d'un vote :

- Avis Favorables : 7 voix
- Avis Défavorable : 0 voix
- Abstentions : 0 voix

3. Evolution générale des commandes et activités de l'entreprise pour le 1^{er} trimestre 2022

Le chiffre d'affaires cumulé pour la période de janvier à mars 2022 est de **11 191 K €**.

Pour la même période en 2021, le chiffre d'affaires était de **8 602 K€**, soit **+30%**

Aux vues des bons résultats du Chiffre d'Affaires au 1er trimestre 2022, Didier BOUTET se veut confiant malgré un objectif ambitieux de **49 M€** (39M€ réalisés en 2021), avec une cible d'un retour du chiffre d'affaires de 2019.

Répartition du CA par services et par Régions pour le 1 ^{er} Trimestre 2022			
Régions	Services	Chiffre d'affaires	Total CA Région
<i>Centre-Ouest</i>	Eolien	539 332 €	2 771 314 €
	Naval	1 267 265 €	
	Industrie & Procédés	964 717 €	
<i>Sud-Ouest</i>	Formation	665 772 €	1 996 843 €
	Ingénierie	1 254 603 €	
	Santé & Performance	76 468 €	
<i>Nord-Est</i>	Projet Industriel	1 163 133 €	3 926 862 €
	Vie Série	1 300 924 €	
	Projet Nord	293 827 €	
	Projet Est	538 554 €	
	TFM	630 424 €	
<i>Rhône-Alpes</i>	Industrie	424 109 €	424 109 €
<i>Ile-de-France Nord</i>	Aéroportuaire	1 041 680 €	2 071 761 €
	Hydraulique	321 141 €	
	M.A.P.	591 699 €	
	Machine Tournantes	117 241 €	
TOTAL C.A.		11 190 889 €	

Répartition par Métiers		
Métier	Chiffre d'affaires 1 ^{er} Trimestre 2022	Chiffre d'affaires 1 ^{er} Trimestre 2021
Maintenance Industrielle	5 751 067 €	4 313 220 €
Travaux Neufs	3 057 622 €	1 794 910 €
Ingénierie	1 716 428 €	1 842 219 €
Formation	665 772 €	652 102 €
TOTAL	11 190 889 €	8 602 451 €

Répartition par PÔLE	
1 ^{er} Trimestre 2022	
CONSEIL	1 996 843 €
MAINTENANCE	5 339 568 €
PROJETS	3 854 478 €
TOTAL	11 190 889 €

Point sur les activités

1. Automobile :

- Projets automobile sur 3 sites

2. Eolien :

- Renouvellement contrat de Maintenance avec Nordex.
- Contrat avec Siemens Gamesa pour le camion vidange

3. TFM :

- Renouvellement des contrats Safran et nouveau contrat à Bidos depuis le 1^{er} avril 2022

Chiffrages en cours

1. Automobile

- En phase de consultation ABB pour Renault

2. Industrie

- Consultation Fedex sur le site de Roissy (10 intervenants)

3. Aéroportuaire

- Soutenance finale pour la maintenance des passerelles sur le site d'Orly (Identique qu'à Roissy)

4. Agroalimentaire

- Renouvellement contrat de maintenance sur le site d'Heineken de Villeneuve d'Ascq et obtention du contrat sur le site de Strasbourg.

5. Ingénierie

- Forte demande tous sites

S-P.M S J

6. Hydraulique

- Appel d'offre Renault site de Villiers St Frédéric pour les bancs d'essai

Didier BOUTET confirme que globalement, la tendance est au développement et à la croissance. Toutefois, tout comme ses concurrents et ses clients, Maser Engineering est confronté à un problème de ressources qualifiées.

Plusieurs leviers d'actions sont mis en place pour y remédier :

- La prime de cooptation

En mars, sur les 18 embauches, 11 sont issues de la cooptation !

- Développement des implants CRIT dans les Etablissements de Maser Engineering
- Formation
- Recherche de Main d'œuvre Etrangère via Crit Espagne pour le secteur de l'Eolien et de Crit Maroc pour l'aéroportuaire.

4. Evolution des effectifs et de la qualification des salariés par sexe pour le 1^{er} trimestre 2022

Styve JOLY indique une progression significative des effectifs, qui tend à un retour à l'effectif d'avant Covid.

Les CDD sont en augmentation en raison du service M.A.P.

Les temps partiels restent stables.

L'effectif féminin reste également stable.

Le nombre d'Equivalent Temps Plein intérimaire est en baisse en février, et remonte en mars

Effectif au dernier jour du mois travaillé

	Janvier 2022								Contrat Pro	
	Cadres		Etam		Total	Total	Total	Homme	Femme	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme				
CDI	109	22	226	21	335	43	378			
CDD	0	0	31	6	31	6	37			
TOTAL	109	22	257	27	366	49	415	1	1	
Salarié temps Partiels	0	0	1	4	0	0	5			
Intérim ETP	0	0	115,60	17	115,6	17	132,60			
Salarié Entreprise Ext	0	0	0	0	0	0	0			

Février 2022									
	Cadres		Etam		Total		Total	Contrat Pro	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme		Homme	0
CDI	110	22	226	21	336	43	379	Femme	1
CDD	0	1	34	6	34	7	41	Total	1
TOTAL	110	23	260	27	370	50	420		

Salarié temps Partiels	0	0	1	4	1	4	5
------------------------	---	---	---	---	---	---	----------

Intérim ETP	0	0	99	13	99	13	112
-------------	---	---	----	----	----	----	------------

Salarié Entreprise Ext	0	0	0	0	0	0	0
------------------------	---	---	---	---	---	---	----------

Mars 2022									
	Cadres		Etam		Total		Total	Contrat Pro	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme		Homme	0
CDI	118	21	222	22	340	43	383	Femme	1
CDD	1	2	36	6	37	8	45	Total	1
TOTAL	119	23	258	28	377	51	428		

Salarié temps Partiels	0	0	0	4	0	4	4
------------------------	---	---	---	---	---	---	----------

Intérim ETP	0	0	124,01	14,36	124,01	14,36	138,37
-------------	---	---	--------	-------	--------	-------	---------------

Salarié Entreprise Ext	0	0	0	0	0	0	0
------------------------	---	---	---	---	---	---	----------

Nombre d'intérimaire par sexe et qualification

	Janvier 2022				Février 2022				Mars 2022			
	Cadre		Etam		Cadre		Etam		Cadre		Etam	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Nbre d'heures intérimaire	0	0	17 526	2 566	0	0	15 049	1 989	0	0	18 809	2 178

Suivi des attentes de chantier et R.E.H.S. pour le 1^{er} trimestre 2022

	1 ^{er} trimestre 2022							
	R.E.H.S.				Attentes chantier			
	Janvier	Février	Mars	Total	Janvier	Février	Mars	Total
Allonnes	0	20,50	0	20,50	0	0	0	0
Chartres	50,75	184,5	97,5	332,75	0	0	0	0
Trignac	12,75	103,5	39	155,25	0	0	0	0
Colomiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	0	0	0	0	0	0	0	0
Villeneuve-sous-Dammartin	111,1	65	95,2	271,3	0	49	0	49
Douai	112,5	110,76	59	282,26	0	0	0	0

J-P M S J

Poisy	44,5	35	22	101,5	0	0	0	0
Total	331,6	519,26	312,7	1163,56	0	49	0	49

Les heures d'attentes chantier sont dues au retour d'Inde de l'équipe M.A.P.

5. Point sur le handicap au sein de Maser Engineering en 2021

Styve JOLY rappelle que les règles de calcul de l'obligation d'embauche de travailleurs handicapés ont changé en 2020.

Les employeurs de 20 salariés et plus sont toujours assujettis à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés, mais cette obligation porte sur la totalité de la Société et non plus seulement sur les établissements de plus de 20 salariés. En cas de non atteinte de ce seuil, ils doivent verser une contribution.

Les effectifs sont décomptés en moyenne sur l'année, au prorata de leur temps de présence dans l'entreprise au cours de l'année écoulée.

Tout travailleur handicapé, quel que soit son contrat de travail (CDI, CDD, Intérim...) est décompté en tant que bénéficiaire en fonction de sa présence.

Pour les intérimaires, c'est l'agence d'Intérim qui communique les éléments relatifs à l'intérimaire en situation de handicap auprès de MASER ENGINEERING, et après autorisation de celui-ci.

Styve JOLY précise que lorsque l'on applique le pourcentage de 6 % à l'effectif, on trouve un nombre d'unités à pourvoir, arrondi à l'entier inférieur (Exemple : 2,8 unités donnent 2 unités). Cela ne correspond pas à des personnes physiques. Ainsi, par exemple, un travailleur handicapé en CDI présent sur toute l'année va compter pour 1 + une majoration potentielle de 0,5 compte tenu de son âge.

Les dates de déclarations sur le recours à l'intégration de travailleurs handicapés ou de sociétés extérieures liées à l'handicap sont fluctuantes :

2019 : la déclaration faite en février

2021 : Intégré dans la Déclaration Sociale Nominative (DSN), pour le 30 juin

2022 : dernier délai le 5 mai

En 2020, la cotisation s'est élevée à **26 251 €**

Pour l'exercice 2021, MASER ENGINEERING avait l'obligation de couvrir **22 unités** sur la totalité de la Société, avec **379** salariés à temps plein.

19,26 unités ont été couvertes, ce qui représente **5%**

7. CDI, CDD : 16,19 unités

8. Intérimaires : 2,86 unités

9. Stagiaires : 0,19 unités

De ce fait, le nombre d'unités non couvertes s'élevait à **2,74**, qui définit une contribution pour MASER ENGINEERING au financement de l'AGEFIPH de **14 367 €**.

J-P M S J

Cette contribution peut encore être diminuée en faisant appel à des prestations extérieures, comme le recyclage des déchets : - 244 €

Mais également en employant certaines catégories de salariés qui peuvent être exclus de l'obligation.

Styve JOLY indique une baisse de 60% de la contribution par rapport à 2020.

Styve JOLY indique également que c'est le meilleur score depuis 2017. (-70% depuis 2017)

Cette baisse significative des contributions prouve que la communication a fonctionné, et Styve JOLY encourage les efforts dans ce sens pour atteindre les objectifs.

6. Dénonciation de l'usage relatif au versement d'une indemnité panier aux salariés rattachés à l'activité Mise en Point en plus de leurs indemnités de déplacement.

Styve Joly indique que MASER ENGINEERING souhaite dénoncer l'usage concernant le cumul de la prime spécifique de panier et de l'indemnité de repas grands déplacements perçues par certains salariés du Service des Metteurs au point sous presse en emboutissage.

A l'époque, ces salariés pouvaient travailler de nuit, ce qui n'est plus le cas actuellement.

A partir du 01 juillet 2022, cette prime de panier sera supprimée.

Ce changement concernera 1 salarié en CDI et 3 salariés en CDD.

Il n'est pas prévu de prolonger les contrats des CDD, c'est donc un seul salarié qui sera impacté par cette mesure.

Le montant du panier est actuellement de 6,50 €.

Pour faire en sorte que le salarié ne perde pas d'argent, une compensation mensuelle de 106,17 € bruts sera intégrée au salaire.

Les salariés concernés seront individuellement informés de cette dénonciation d'usage.

La prochaine réunion est prévue le lundi 30 mai 2022

Le président demande alors au Secrétaire de rédiger un projet de procès-verbal de la présente délibération du comité relative aux points évoqués lors de cette réunion.

Après un dernier échange de vues en la matière, le président déclare la séance levée à 10h45.

Douai, le 20/05/2022

Le secrétaire du C.S.E.



J-P M

Le Président du C.S.E.

